

RÈGLEMENT de FONCTIONNEMENT de la GARDERIE des OURSONS

Le règlement de fonctionnement de la halte garderie a pour objet, d'une part de fixer les conditions d'admission et d'accueil des enfants de - de 6 ans. D'autre part, de préciser le mode de fonctionnement de la structure. Le présent règlement est affiché dans l'établissement et présenté aux parents lors de chaque inscription. Chaque usager se conforme au règlement de fonctionnement.

Présentation de la structure :

Notre structure accueille 13 enfants de 3 mois à 6 ans non révolu dont 5 non marchants maximum. Elle ouvre tous les jours de la semaine en saison hivernale de 9h à 17h. Elle est gérée par le syndicat mixte de la Pierre Saint Martin.

Les inscriptions et le paiement s'effectuent au bureau de la « Gestion des services » situé au 1^{er} étage de la Maison de la Pierre, à côté de l'Office de tourisme.

L'équipe est composée d'une éducatrice de jeunes enfants responsable de la garderie, d'une auxiliaire puéricultrice, et d'une aide maternelle.

Conditions d'admission :

Le représentant légal remplit une fiche de réservation accompagnée de la photocopie du carnet de santé (page 90 et 91) ou d'une attestation du médecin traitant, certifiant que les enfants sont à jour des vaccins obligatoires (DTP).

Aucun enfant, ne sera accepté sans la présentation de ce justificatif, quelque soit l'âge.

Le paiement doit être joint lors de la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Pour les réservations de dernières minutes, la Gestion des Services accepte uniquement les chèques ou les espèces.

Toutes réservations prises par téléphone ou mail, non confirmées par paiement dans les 10 jours, se verront annulées et la place ouverte aux enfants inscrits sur la liste d'attente.

Lors de votre arrivée, le représentant légal se présente au bureau de la « Gestion des services » afin de finaliser son dossier.

Conditions d'annulation :

Si vous souhaitez annuler votre réservation, un délai de 72h avant date est demandé. Dans le cas contraire, toute réservation sera due dans l'intégralité.

Le remboursement s'effectue en cas de :

- Maladie ou hospitalisation de l'enfant : il vous sera demandé de fournir un certificat médical.
- Fermeture de la garderie

Fonctionnement :

◇ *Les horaires*

La halte garderie accueille votre enfant toutes les deux heures. De 9h à 9h30; de 13h à 13h15; de 15h à 15h15. La garderie ferme ses portes en dehors de ses horaires. Les parents récupèrent leurs enfants à heures fixes : 11h-13h-15h et 17h. Si l'équipe éducative constate des retards, un forfait de 10 euros les 10 minutes supplémentaires peut être appliqué. Ce fonctionnement rigoureux permet de conjuguer une offre de service plus large et le bien être des enfants. En effet, chaque nouvel accueil rappelle la séparation au groupe. C'est pourquoi l'équipe éducative est attachée à proposer un cadre sécurisant à l'enfant.

◇ *Les fournitures*

Les enfants doivent avoir pris leur repas et arriver propre. Pour les enfants gardés entre 11h -13h et 15h-17h, le personnel propose un temps pour prendre le repas amené par les parents. Nous disposons d'un réfrigérateur et d'un micro-onde. Le petit matériel tel que bavoirs, cuillères, assiettes est fourni par la structure. Nous demandons aux parents de veiller à la chaîne du froid.

Les parents apportent également le nécessaire de linge (couches, coton, lingettes ou liniment), une tenue de change complète, des chaussons, doudou, sucette... Les parents peuvent également apporter une gigoteuse .

A votre arrivée un questionnaire d'accueil sera rempli avec le personnel pour connaître les habitudes de votre enfant.

◇ *Santé*

Votre enfant ne sera pas accepté si il a de la température supérieure à 38°C. **Aucun médicament ne sera administré sans une ordonnance à jour.**

Le personnel de la garderie se réserve le droit de rappeler les parents si l'enfant à des difficulté à s'adapter à notre structure. En effet, certains enfant ont besoin d'une période d'adaptation pour intégrer une structure d'accueil collective. Cette décision sera prise dans l'intérêt de l'enfant.

Fait à la Pierre Saint Martin,
Le 20 mars 2017,